

PROCESSUS DE RADIATION D'HYPOTHÈQUE IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE 1 À 4 LOGEMENTS

Processus applicable depuis le 5 septembre 2017

	QUITTANCE / MAINLEVÉE TOTALE			MAINLEVÉE PARTIELLE
	Hypothèque dont le prêt est remboursé via le notaire (refinancement externe / vente)	Hypothèque dont le prêt est remboursé par la Banque Scotia (refinancement interne)	Hypothèque dont le prêt est déjà remboursé (solde à zéro)	
Notaire	Envoi du chèque avec copie du relevé de compte (ne pas envoyer la quittance ou la mainlevée)	Aucune action à faire (ne pas envoyer la quittance ou la mainlevée)	Envoi télécopie 1-866-305-8656 Infos requises : - Nom du client ; - Numéro du dossier hypothécaire si connu ; - Adresse propriété ; - Numéro de publication de l'acte à radier ; - Extrait à jour de l'index aux immeubles.	Transmettre la mainlevée à la succursale de service du client pour obtenir une approbation. La succursale transmettra la mainlevée pour signature au centre hypothécaire lorsque l'autorisation aura été obtenue.
Centre de Services aux Particuliers Scotia	↓ Remboursement de l'hypothèque le cas échéant et préparation de la procuration ↓ Envoi de la procuration et de la résolution au notaire par courrier			↓ Traitement et signature de la mainlevée ↓ Envoi par courrier au notaire de la mainlevée
Notaire	↓ Réception de la procuration et résolution et signature de la radiation par collègue, mandataire ou membre du personnel ↓ Publication			↓ Réception et publication

- Modèles de comparution disponibles sur l'Inforoute notariale
- **Ligne de support Banque Scotia: 514-846-7948**